avenir points de vue 6

Un objectif global sans contingents

Comment atteindre l'objectif de l'initiative sur l'immigration en maintenant la libre circulation des personnes

Patrik Schellenbauer

«avenir - points de vue»
présente des analyses,
positions et suggestions
pour l'avenir de la Suisse.
Des faits et des arguments
d'Avenir Suisse - indépendant, mais pas neutre - pour
une économie de marché et
une société libérale.

En bref

La Suisse s'est exprimée sur le volume et la gestion de l'immigration, non sur la libre circulation des personnes.

Les conséquences négatives de la croissance sont également «fait maison».

Un objectif global sur 10 ans permet de réduire l'immigration sans violer la libre circulation des personnes.

Les entreprises peuvent soutenir l'objectif global en utilisant de manière plus retenue la libre circulation des personnes, p. ex. par le biais d'une redevance facultative lors du recrutement de personnel à l'étranger.

_5

Les milieux politiques devraient créer des incitations à une meilleure exploitation du potentiel de main-d'œuvre indigène. __6

Un objectif global pour le solde migratoire d'environ 550 000 personnes sur 10 ans serait légèrement inférieur à l'immigration moyenne pendant la période 2002–2013.

Décision sur la migration

- _ Une application à la lettre met en danger les accords bilatéraux.
- _ La votation portait sur la migration et non sur la libre circulation.

Un aimant à ressources

- L'immigration est surtout une conséquence de notre économie florissante.
- _ La classe moyenne suisse en a largement profité.

Une introversion s'impose

_Les incitations négatives favorisent la surchauffe.

Contingents sont chers

 Expériences négatives du passé avec un monstre bureaucratique

1. La Suisse s'est exprimée sur la migration

1.1 Ce n'est pas un vote contre la libre circulation des personnes

La votation fédérale du 9 février 2014 sur l'immigration de masse risque d'entrer dans l'histoire récente de la Suisse en tant qu'événement aux conséquences majeures. Une mise en œuvre étroite de la nouvelle disposition constitutionnelle, avec des contingents rigides, équivaudrait à une rupture avec la libre circulation des personnes (LCP). Il faudrait donc probablement renégocier entièrement le paquet d'accords bilatéraux avec l'UE – avec une issue totalement inconnue mais certainement coûteuse.

Il ressort de l'analyse VOX que les partisans de l'initiative ont accordé plus de poids à la réduction de l'immigration qu'à une éventuelle rupture des accords bilatéraux. Cependant, il n'est pas permis d'en conclure que le résultat serait un verdict de principe contre la LCP et les accords bilatéraux. Ni le titre et le texte de l'initiative, ni les contenus débattus lors de la campagne ne permettent cette conclusion. La Suisse s'est exprimée sur la migration, non sur le rapport avec l'UE, même si cette dernière est concernée par ce vote. L'exigence principale de l'initiative – une réduction et un certain contrôle de l'immigration – devrait donc être mise en œuvre si possible en maintenant la LCP.

1.2 La Suisse en tant que «cité-État» sans arrière-pays

Grâce à son attractivité marquée dans la concurrence internationale, la Suisse attire depuis longtemps comme un aimant les personnes, les capitaux et les idées. Le niveau élevé d'activité économique de la Suisse est la base de sa grande prospérité. De ce fait, l'économie suisse a dépassé le cadre de son étroit «corset démographique». La Suisse fonctionne comme une «cité-État» sans arrière-pays. Ceci, de même que le marché de l'emploi (encore) flexible, garantissent le plein emploi, déclenchant par conséquent un flux d'immigration persistant. Cela explique pourquoi le fort afflux d'étrangers ne s'est pas fait au détriment des salariés suisses. Au contraire, cette dynamique a également offert de nouvelles opportunités à de nombreux Suisses. Voilà la raison principale pour laquelle les revenus ont mieux évolué en Suisse qu'à l'étranger, précisément dans la classe moyenne.

1.3 Des problèmes «fait maison» du fait d'incitations négatives

Les effets secondaires négatifs de l'immigration et de la croissance ont été le thème prédominant du débat électoral. Cependant, ces problèmes ne sont pas uniquement dus à l'immigration; ils sont pour une bonne partie «fait maison». D'une part ils sont liés aux exigences croissantes de la population résidente, d'autre part ils sont la conséquence d'incitations négatives et des effets nocifs de réglementations mal pensées. Cela vaut particulièrement pour l'augmentation du trafic et le mitage du territoire, en partie également pour la pénurie de logements. Enfin, la croissance est encore artificiellement renforcée, par exemple par le recrutement actif d'entreprises. La Suisse est à même de résoudre ces problèmes sans pour autant devoir restreindre rigoureusement l'immigration. Il serait contradictoire de stimuler la croissance, tout en réglementant de manière bureaucratique la pression de l'immigration qui en résulterait.

1.4 Les coûts sous-estimés du contingentement

La Suisse a longtemps vécu avec une immigration contrôlée, mais les instruments de gestion requis étaient liés à des inconvénients graves. Les coûts économiques résultent de l'importante bureaucratie nécessaire à la gestion des contingents et aux distorsions introduites sur le marché du travail. Par le passé, les contingents ont eu pour effet de freiner le renouvellement de l'économie, car les branches «menacées» recevaient le plus facilement des permis. Du fait de cet avantage de coût, les ajustements nécessaires ont été différés et l'évolution de la productivité freinée. Ceci explique pourquoi la récession

de 1974/75 ait été considérablement plus forte en Suisse qu'à l'étranger: le produit intérieur brut réel ayant chuté de près de 8 %. Mieux vaut donc ne pas ouvrir l'«armoire à poisons» des contrôles de l'immigration si des solutions meilleures sont disponibles.

Les contingents ont freiné la croissance et la productivité.

2. Un objectif à long terme pour la population

2.1. Un objectif global définitif pour dix ans à partir de 2016

La solution proposée par Avenir Suisse vise à diminuer l'immigration nette dans $\rightarrow la$ population résidente permanente, sans abandonner la libre circulation des personnes ou les accords bilatéraux avec l'UE. Ceci peut être réalisé avec un objectif global à long terme comme limite supérieure contraignante. Cet objectif peut concerner soit l'immigration soit la population. Il devrait englober le plus grand nombre possible de catégories d'immigrants, c.-à-d. main-d'œuvre, regroupement familial et autres personnes physiques. Comme cadre temporel, 10 ans à compter de début 2016 paraissent judicieux. L'objectif global peut être défini comme la somme de dix contingents annuels. Comme il n'est pas nécessaire de les respecter chaque année, le dépassement d'un objectif annuel doit pouvoir être compensé au cours des années suivantes.

2.2. Le bilan intermédiaire 2021 pose des jalons

Cinq ans après l'introduction de ce régime, en 2021, un bilan intermédiaire est prévu. Si l'objectif est atteint, la libre circulation restera en vigueur. Mais si l'évolution sortait du chemin fixé (concrètement: la somme de l'immigration nette de 2016-2020 devait dépasser la moitié de l'objectif global), des mesures prédéfinies entreraient immédiatement et automatiquement en vigueur en 2021. Il s'agirait probablement de contingents fixes, qui garantiraient le maintien de l'objectif sur 10 ans. Ils pourraient être établis de manière centralisée, ou – ce qui serait plus judicieux du point de vue économique – mis aux enchères.

Un dépassement massif (et répété) au cours de la première période (2016-2020) provoquerait l'introduction, dès 2021, des contingents stricts. Pour éviter une incohérence temporelle (d'abord libre circulation, puis contingents restreints) et garantir aux entreprises la sécurité de planification, une clause de sauvegarde pourrait être établie en supplément. Une telle clause pourrait prévoir que l'immigration soit restreinte au cours d'une année avec effet immédiat, au cas où un objectif annuel serait déjà épuisé à 65% en milieu d'année.

La mise en œuvre progressive de l'objectif global

L'objectif global pourrait être mis en œuvre de la manière suivante:

2014/15 Fixation quantitative de l'objectif global

Décision sur les autres modalités (nature des contingents retenus 2021,

clause de sauvegarde annuelle, rétroactivité)

Adoption d'un paquet de mesures pour la réduction de l'immigration L'économie et les associations adoptent des instruments facultatifs et les

mettent en vigueur avant 2016.

2016 - 2025 Entrée en vigueur du régime de l'objectif global

2021 Bilan intermédiaire: si le chemin visé a été dépassé, des contingents entreront automatiquement en vigueur pour les années 2021 – 2025, et garantiront le re-

sport de l'abjectif alabal

spect de l'objectif global.

2025 Fixation de l'objectif global 2026 - 2035

2026 Bilan sur l'objectif global 2016 - 2025

Engagement à long terme

_Un horizon temporel de dix ans...

_...permet une certaine flexibilité.

Bilan intermédiaire 2021

_Des «mesures strictes» comme menace latente

_ Une clause de sauvegarde peut empêcher un excès à court terme.

¹ Les mots précédés de → sont expliqués dans le glossaire, page 8.

Uniquement la véritable immigration

Les frontaliers peuvent être une partie importante de la solution.

Pas de carte blanche

Contenir les moutons noirs au moyen de contingents rétroactifs

Nombreux avantages

Mise en œuvre sans bureaucratie

2.3. Les frontaliers ne sont pas des immigrants

Dans le cadre de l'objectif global, il est important de ne pas considérer les frontaliers comme des immigrants. Ils n'immigrent pas, mais continuent à vivre dans leur patrie; ils ne demandent donc pas de logement, ne font pas venir leur famille et ne sollicitent que peu l'infrastructure, à l'exception de celle des transports. Les frontaliers peuvent donc fournir une part importante de la solution.

2.4. Clause de rétroactivité comme protection contre les profiteurs

Pour éviter le l'opportunisme d'entreprises qui ne s'imposeraient pas de retenue volontaire dans le recrutement à l'étranger, le régime de contingents pourrait être muni d'une clause de rétroactivité. En 2021, si les objectifs ont été respectés, les nouveaux emplois dont le recrutement a été effectué à l'étranger seraient soumis au régime contraignant avec effet rétroactif jusqu'en 2016.

2.5. Vue d'ensemble des avantages de l'objectif global

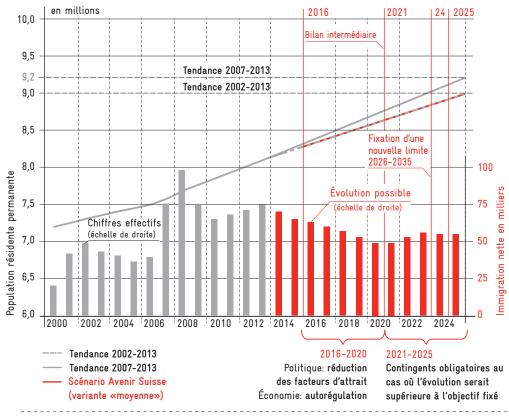
L'objectif global vise, sans rupture avec la LCP, une réduction du \rightarrow solde migratoire, l'immigration annuelle pouvant fluctuer (de façon restreinte). La seule chose décisive est qu'en 2021, voire 2025, les objectifs soient respectés.

La Suisse gagne ainsi du temps pour permettre aux milieux politiques et économiques de s'adapter aux nouvelles circonstances.

L'objectif global dans la «variante moyenne»

Le scénario moyen pour un objectif global est légèrement inférieur au solde migratoire moyen depuis l'instauration de la libre circulation des personnes en 2002. Ainsi, la tendance accélérée depuis la crise financière (2007–2013) pourrait être interrompue. Une Suisse à 9 millions d'habitants deviendrait malgré tout une réalité à fin 2025.

Mise en œuvre de l'objectif global sur l'axe temporel: «variante moyenne»



Grafique: Avenir Suisse

- Du fait de la menace de mesures strictes (contingents), il se crée dans l'économie une forte incitation à l'autorégulation. Les milieux politiques se voient obligés de réduire l'immigration.
- Les excès de bureaucratie et les luttes de répartition entre branches et régions seront réduits, et même évités dans le meilleur des cas.
- L'évolution conjoncturelle et les autres influences exogènes peuvent être gérées de manière flexible. En cas de ralentissement économique, la pression de l'immigration diminue même sans contingents.
- Les accords bilatéraux sont sauvegardés, car la seule menace de mesures strictes n'est pas encore une rupture de la libre circulation des personnes.

3. Comment l'on pourrait réduire le flux d'immigration

3.1. Les milieux économique et politique sont sollicités

Pour atteindre l'objectif global, il faut un paquet de mesures qui réduise l'immigration sans faire appel aux contingents. Les mesures à prendre concernent aussi bien la Confédération et les cantons que les entreprises et associations de l'économie.

Des premières estimations approximatives (v. encadré) montrent que la réduction de l'immigration serait signifiante. Cependant, il est également clair qu'un ou plusieurs instruments isolés ne suffiraient pas. Un paquet de mesures approprié est nécessaire pour obtenir une réduction perceptible et durable de l'immigration.

3.2. Économie: autolimitation et mobilisation du potentiel indigène

La libre circulation des personnes avec l'UE est une liberté élémentaire pour l'économie suisse, et ce, à deux points de vue. D'une part, les entreprises peuvent puiser de façon autonome, sans obstacles étatiques ni restrictions quantitatives, de la main-d'œuvre dans le grand réservoir de l'UE. D'autre part, elles peuvent sélectionner les employés qui conviennent selon leurs propres critères, et sans filtrage préalable par une autorité, comme c'est le cas pour les instruments de contrôle administratifs (en particulier le système de points). D'un point de vue générique, il existe néanmoins un conflit d'objectifs entre la libre circulation et l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre local. Cela concerne essentiellement, mais pas uniquement, deux groupes de travailleurs: les travailleurs d'un certain âge et les femmes ayant des tâches éducatives, ainsi que celles qui se réinsèrent dans le marché du travail.

Ces conflits d'objectifs ne s'appliquent pas dans l'absolu, mais au sens d'un obstacle supplémentaire, néanmoins non négligeable. Il s'agit donc de rendre un peu plus attractif l'emploi de nationaux. Une campagne de sensibilisation à cet égard pourrait déjà contribuer à plus de retenue. Il faudrait que cet objectif soit soutenu par un engagement moral: une possibilité consisterait à verser un montant déterminé dans un fonds géré par l'économie (les associations sectorielles ou les chambres de commerce

Dans quelle mesure une redevance facultative réduit-elle l'immigration?

→ L'élasticité des salaires de la demande de main-d'œuvre est comprise, selon de nombreuses études, entre -0,5 et -0,2. Une valeur de -0,2 signifie par exemple que la demande de travail diminue de 2% si le salaire augmente de 10%. Comme la redevance ne concerne que le recrutement à l'étranger et que les entreprises peuvent (et doivent) recourir aux nationaux, désormais un peu plus avantageux, on peut partir de la valeur (absolument) plus élevée de -0,5. Si l'ont soumet une redevance sur le salaire brut de 5% et 100 000 engagements de l'étranger (2/3 de l'immigration en 2012), il en résulte un recul de 2500 personnes immigrantes. Une redevance de 10% doublerait ce chiffre à 5000. Ceci présuppose toutefois que toutes les branches et entreprises (y c. l'État et les entreprises proches de l'État) se soumettent à cette autorégulation. À cela s'ajouterait le regroupement familial réduit.

La participation de tous est nécessaire

Les mesures isolées ne suffisent pas.

Une grande opportunité

- _ La libre circulation est importante pour les entreprises.
- Parmi les femmes et les collaborateurs d'un certain âge, un grand potentiel est en jachère.

Une question d'élasticité

- _Modèles de travail flexibles
- _Redevances au lieu de contingents
- Nouveaux postes d'apprentissage

Une politique plus cohérente

 Ne pas privilégier les entreprises arrivant de l'étranger

Pas de dopage économique

L'abandon des exonérations fiscales pourrait déjà avoir un impact. cantonales) chaque fois que l'entreprise engage un travailleur venant de l'étranger. Cependant, il est également envisageable qu'une entreprise recoure à des mesures de rationalisation au lieu d'engager un national. Cette autorégulation correctrice serait sans aucun doute moins une ingérence dans l'autonomie privée que les mesures de l'«armoire à poisons» que sont les contingents stricts. En résumé, les mesures à prendre par l'économie sont les suivantes:

- Efforts renforcés pour favoriser les réserves du marché de l'emploi indigène (femmes, personnes d'un certain âge): meilleure conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale, modèles flexibles de temps partiel, maintien de la qualification, modèles de mentoring.
- Pour le financement des mesures d'encouragement, les entreprises paient au niveau sectoriel une redevance pour chaque acquisition de personnel à l'étranger (pour les trois premières années de l'emploi ou à titre d'avance en cas d'engagement). Le fonds peut cependant aussi être utilisé à une autre fin, p. ex. pour la formation professionnelle.
- Offre améliorée de places d'apprentissage dans les professions en pénurie (p. ex. informatique et communication).

3.3. Confédération et cantons: mesures pour atténuer l'afflux

La proposition d'un objectif global exige de l'initiative également des milieux politiques et administratifs. Ceci n'est nullement un appel à rendre intentionnellement la Suisse «peu attractive», bien au contraire: de meilleures conditions cadres que celles offertes à l'étranger sont plus que jamais nécessaires, mais elles doivent être les mêmes pour toutes les entreprises et personnes – indépendamment de leur origine.

Par contre, on est en droit d'exiger plus de cohérence de la part des politiques. On ne peut pas faire de la main gauche le contraire de ce que fait la droite. En d'autres termes, on ne peut pas d'une part limiter de façon bureaucratique l'immigration et d'autre part attirer de l'étranger, au moyen d'exonérations fiscales ou de mesures d'encouragement spécifiques, des entreprises pour lesquelles il n'existe pas de main-d'œuvre en Suisse. Un programme de mobilisation en Suisse et contre l'encouragement artificiel de l'immigration pourrait englober les points suivants:

- Renonciation à → la promotion économique par le biais de subsides financiers, sauf dans les régions à structures très défavorisées. Le marketing régional (donc le fait de vanter les avantages des sites suisses) reste important, l'entretien de l'effectif permis.
- Renonciation à des exonérations fiscales ciblées pour les entreprises arrivant de l'étranger, avec les meilleurs conditions cadres possibles pour toutes les entreprises.

Les effets de la renonciation aux exonérations fiscales pour les entreprises arrivant de l'étranger

Selon une étude mandatée par le SECO (2013), en moyenne 400 entreprises supplémentaires par an se sont établies grâce à la promotion économique des cantons entre 2008 et 2012. Les nouvelles entreprises ont créé quelques 2000 nouveaux emplois. Cette augmentation de l'emploi n'a été toutefois mesurée que la première année de l'exploitation, alors que la plupart des entreprises engagent des personnes supplémentaires également les années suivantes. En plus de cela, des effets d'aubaine jouent également un rôle, c.-à-d. qu'une partie de ces entreprises seraient venues en Suisse même sans ces mesures. L'effet d'occupation net de la promotion du site est inconnu. Une chose est sûre cependant: il se reporte presque à quantité égale sur l'immigration, car les travailleurs nécessaires ne sont pas disponibles sur le marché de l'emploi national en raison du plein emploi quasi total. Ceci s'applique indépendamment du fait que les entreprises recrutées emploient des étrangers ou des nationaux, car les nationaux font défaut dans les entreprises résidentes. Il faut ajouter le regroupement familial à la création d'emplois, ainsi que le multiplicateur de la demande supplémentaire auprès de sous-traitants nationaux. Dans l'ensemble, l'effet de la promotion économique cantonale sur l'immigration devrait être considérablement plus fort que les 2000 emplois enregistrés.

- Retenue dans le classement des terrains industriels et commerciaux.
- _ Élimination de la discrimination des revenus secondaires dans le droit fiscal ou dans la politique sociale et familiale (frais de crèche).
- Orientation renforcée de la politique d'éducation sur le marché de l'emploi (p. ex. professions dites MINT).
- Réduction des contingents pour les États tiers.
- Restriction du regroupement familial provenant d'États tiers.
- Le Exécution systématique de la LCP: contrôle plus strict des demandeurs d'emploi (limitation à 12 mois) et des bénéficiaires d'indemnités de chômage
- Les frontaliers ne devraient pas être subordonnés à l'objectif global. Ils ne constituent pas le problème, mais une partie de la solution.

_Impôts égaux pour tous

_Nouvelle vision des frontaliers

4. Scénarios quantitatifs

4.1. Scénario moyen: une Suisse à 9 millions d'habitants en 2025

La formulation d'un objectif global pour 10 ans ne dépend pas des chiffres concrets prédéfinis. Toutefois, une directive plus stricte nécessiterait un paquet de mesures plus vaste et réduirait la croissance économique à partir d'un seuil déterminé. La Suisse pourrait par exemple fixer comme objectif de laisser augmenter la population résidente permanente d'ici fin 2025 à 9 millions de personnes au maximum. En supposant un excédent de naissances moyen de 17 000 personnes, ceci correspondrait à un solde migratoire d'environ 55 000 personnes par an et à un objectif global sur 10 ans de 550 000 immigrants net (variante moyenne). Cette valeur est inférieure de 10 % à la moyenne depuis l'instauration de la libre circulation des personnes en 2002 (2002–2013: 61 000 immigrants net par an) et surtout nettement inférieure à la moyenne des années 2007 à 2013, soit quelque 75 000 personnes.

Mais l'on pourrait aussi viser à baisser très légèrement la tendance des six dernières années (75 000 personnes par an) à 70 000 (variante élevée). Dans la variante basse, le solde migratoire de 40 000 personnes par an serait baissé au niveau de la phase d'introduction de la LCP.

Soldes migratoires effectifs et scénarios possibles

Même si la faible croissance a freiné l'immigration en Suisse dans les années 1990, il est évident que la libre circulation des personnes l'a stimulée. En effet, le solde migratoire moyen a grimpé de 26 000 personnes (1990 – 2001) à 61 000 (2002 – 2013). Les trois scénarios pour la définition de l'objectif global s'orientent sur l'ensemble de la période durant laquelle la LCP est en vigueur (moyenne), sur la phase d'introduction 2002 – 2006 (basse) et sur la phase d'extension 2007 – 2013 (élevée).

Effectif durant la pério	ode	Solde migratoire p. a.	Croissance de la po- pulation p. a.	Population résidente permanente à la fin de la période
1990 – 2001		26 000	48 000	7 255 9000
2002 – 2013		61000	72 000	8 130 000**
2002 – 2006		42000	51000	7 595 000
2007 – 2013		75 000	89 000	8 130 000**
Scénarios d'Avenir Suissee				
Variante basse 2	2016 – 2025	40 000	57 000	8 840 000
Variante moyenne	2016 – 2025	55000	72 000	8 990 000
Variante élevée	2016 – 2025	70000	87 000	9 140 000
*Excédent de naissances supposé de 17 000 personnes; ** Estimé				ce: OFS, propres calculs

Glassaire

La population résidente perma-

La population résidente permanente comprend les personnes résidentes en Suisse pour une durée de séjour supérieure à 12 mois: les Suisses, les étrangers établis ou ayant un permis de séjour, ou un livret L, les réfugiés reconnus, les requérants d'asile, les fonctionnaires internationaux et les diplomates.

Le solde migratoire

Le solde migratoire décrit la différence entre immigration et émigration de personnes suisses et étrangères du point de vue de la population résidente permanente.

L'élasticité

L'élasticité décrit en pourcentages le changement d'une variable (p. ex. demande d'emplois) en fonction du changement d'une variable qui l'influe (p. ex. salaires).

La promotion économique

La promotion économique englobe toutes les mesures fédérales, cantonales et communales qui, en supplément à la politique économique et financière, visent à renforcer la place économique suisse et sa réputation internationale.

Conclusion: <u>L'objectif global prend la volonté popu-</u> laire au sérieux

L'acceptation de l'initiative sur l'immigration signifie que le peuple souhaite réduire l'immigration et récupérer le contrôle sur celle-ci. Toutefois, cette réduction ne doit pas forcément être mise en œuvre avec des contingents rigides, qui auraient pour effet de maintenir les structures et entraîneraient la violation de l'accord de libre circulation des personnes (LCP).

Un objectif global contraignant sur 10 ans comme limite supérieure pour le solde migratoire serait la meilleure option. Flexible, il permettrait de prendre des mesures pour atténuer l'immigration sans pour autant abandonner la LCP. Les luttes pour la répartition et la bureaucratie seraient évitées dans une large mesure.

Toutefois, après 5 ans, des contingents stricts prédéfinis entreraient en vigueur si l'immigration restait supérieure au pourcentage visé. Cette perspective pose aux milieux politique et économique de fortes incitations à réduire l'immigration.

L'économie devrait utiliser la LCP de manière plus retenue, en tenant davantage compte de l'offre nationale de main-d'œuvre.

Une possibilité réside dans une redevance facultative au niveau sectoriel pour des recrutements à l'étranger. La politique devrait réduire l'immigration sans renforcer artificiellement l'attractivité économique de la Suisse. C'est pourquoi il faudrait renoncer aux exonérations fiscales pour les entreprises en provenance de l'étranger.

Contact

AVENIR SUISSE Indépendant – mais pas neutre

Rotbuchstrasse 46 8037 Zurich

Patrik Schellenbauer

Chef de projet spécialisé dans le domaine de l'éducation et dans les questions liées à la répartition, au marché du travail et celui du logement.

+41 (0)44 445 90 11 patrik.schellenbauer@avenirsuisse.ch www.avenir-suisse.ch

Publications complémentaires:

«Die Neue Zuwanderung. Die Schweiz zwischen Brain-Gain und Überfremdungsangst.» (2008):

Daniel Müller-Jentsch (Éd.), Avenir Suisse/éditions NZZ Des spécialistes reconnus débattent des avantages et des risques de la migration, et de la position de la Suisse dans la course internationale aux talents. 344 pages, ISBN 978-3-03823-475-3, www.nzzlibro.ch

«L'immigration sous contrôle» (2014): avenir spécial Cet aperçu des possibilités de contingentement montre que tous les instruments de contrôle possèdent d'importants inconvénients: luttes pour la répartition, bureaucratie et changements structurels entravés. 40 pages, www.avenir-suisse.ch/fr/36655/limmigration-sous-controle/

«Die Grenzen der Kontingentierbarkeit» (2014): Andreas Beerli et autres

Les auteurs de ce papier de discussion argumentent qu'un système général de contingents serait synonyme d'inefficiences systémiques de par son caractère de planification de l'économie. En plus, selon Foraus, il mettrait en question le marché du travail libéral. Papier de discussion Foraus n° 20, 36 pages, www.foraus.ch

«Standortförderung und Zuwanderung: Hintergrundbericht» (2013):

Secrétariat d'État à l'économie SECO (Éd.)

Rédigé par Ecoplan, ce rapport analyse les relations entre les mesures de promotion économique de la Confédération et l'immigration. Les instruments étudiés sont notamment la promotion de la place économique, les allégements fiscaux accordés par la Confédération et l'encouragement du secteur de l'hébergement. 130 pages, www.ecoplan.ch, synthèse en français: «Promotion économique et immigration»